

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant du contrat de cession avec la cie La Lune qui gronde pour le spectacle Parkland

N° : VA_DEC2021_128

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec la Cie La Lune qui gronde pour le report de la date et lieu du spectacle Parkland au mercredi 14 avril à la salle Allende de Mons en Baroeul conformément aux dispositions du contrat joint.

Le contrat enregistré avec la décision VA_DEC2020_419 du 17/11/2020 est donc modifié.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 12 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179368A-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 22 avril 2021

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D' EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_128 du 12/04/2021

Numéro de SIRET : 215 900 093 00018

Code APE : 721A

TVA Intra-communautaire FR 57 215 900 093

Ci-après dénommé la ville d'une part,

ET

LA LUNE QUI GRONDE

Maison des associations, 72 -74 rue Royale, 59000 Lille

Adresse de correspondance : Le 188, 188 rue du Faubourg de Roubaix, 59800 Lille

Numéro SIRET : 19047027200036/ APE : 9001Z

N° Licence d'entrepreneur de spectacles : 2 - 1096947

Non assujétie à la TVA (art. 293B du CGI)

Représentée par Sylvain Rigaud
en qualité de Président

Ci-après dénommé LE PRODUCTEUR, d'autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite aux mesures sanitaires, la représentation Parkland prévue selon le contrat de cession le samedi 17 avril à la Ferme d'en Haut est reportée pour le mercredi 14 avril dans la salle Allende de Mons en Baroeul.

Le contrat enregistré avec la **décision VA_DEC2020_419 du 17 novembre 2020** est donc modifié comme suit :

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 1 « OBJET » est modifié comme suit :

LE PRODUCTEUR s'engage, dans le cadre du présent contrat de cession du droit d'exploitation, dans le lieu et dans les conditions définies ci-après à donner le spectacle : à la salle Allende de Mons en Baroeul pour la date du mercredi 14 avril 2021.

ARTICLE 2 : L'ARTICLE 5.2 « Paiement des frais annexes » est modifié comme suit :

L'article 5.2 concernant l'hébergement expliqué en Annexe 1 du contrat de cession est modifié comme suit :

- du 12 au 15 avril 2021 : le logement d'artiste de la Ferme d'en haut
- vendredi 16 avril 2021 : hébergement annulé à la Ferme d'en haut
- samedi 17 avril 2021 : hébergement annulé à la Ferme d'en haut

ARTICLE 3 :

Tous les autres articles du contrat restent inchangés

Fait à Villeneuve d'Ascq en trois exemplaires le 12/04/2021

Pour La Lune qui gronde
(Le Producteur),
Le Président,
Sylvain RIGAUD

Pour la Ville
(L'organisateur),
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant du contrat de cession avec la cie La Lune qui gronde pour le spectacle Parkland

N° : VA_DEC2021_128
Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec la Cie La Lune qui gronde pour le report de la date et lieu du spectacle Parkland au mercredi 14 avril à la salle Allende de Mons en Baroeul conformément aux dispositions du contrat joint.

Le contrat enregistré avec la décision VA_DEC2020_419 du 17/11/2020 est donc modifié.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 12 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

